

Pôle attractivité et urbanisme durable  
Direction urbanisme et foncier  
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DÉLIBÉRATION N°DEL2023\_187**  
**SÉANCE DU 28 JUIN 2023**

**34 - RÉTROCESSION GRATUITE D'UNE EMPRISE FONCIÈRE DE VOIRIE**  
**46 RUE DE VERDUN - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE**

Par délibération n°DEL2023\_085 en date du 5 avril 2023, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a accepté la vente au profit de Monsieur Pierre-François ROUSSIN et Madame Emeline SAUSSAYE de l'ancienne cantine du groupe scolaire Victor Hugo, figurant au cadastre sous les références 602 AT 324 et 490, et ce au prix de 140.000 € net vendeur.

Il apparaît qu'une bande de terrain d'environ 30 m<sup>2</sup> de la parcelle 602 AT 324 constitue dans les faits une partie du trottoir bordant la chaussée de la rue de Verdun. Cette emprise foncière a vocation à demeurer dans le domaine public communal.

Dans la promesse de vente du bien immobilier susvisé signée le 4 mai dernier, les acquéreurs se sont engagés à rétrocéder gratuitement à la commune ladite bande de terrain (cf. document ci-annexé).

La division foncière de la parcelle 602 AT 324 sera assurée par le cabinet GEOMAT, géomètres-experts à Cherbourg-en-Cotentin (50110) ; la prestation sera prise en charge financièrement par la commune.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter d'acquérir à titre gratuit auprès des futurs propriétaires de la maison sise 46 rue de Verdun à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée de Tourlaville, une partie d'environ 30 m<sup>2</sup> de la parcelle 602 AT 324 ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de rétrocession gratuite et toutes ses annexes, à recevoir par l'un des notaires associés de l'étude NAPOLÉON à Cherbourg-en-Cotentin (50110), 595 avenue des Prairies ;
- approuver la prise en charge de l'intégralité des frais de géomètre relatifs à la division foncière et des frais d'acte notarié ;
- dire que la dépense sera imputée au budget principal, ligne de crédit 42709 pour les frais de géomètre et ligne de crédit 40193 pour les frais d'acte notarié.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>16h47</b>		Nombre de votants : <b>53</b>	
<u>Pour</u> : <b>53</b>	<u>Contre</u> : <b>0</b>	<u>Abstention</u> : <b>0</b>	<u>NPPV</u> : <b>0</b>

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 28 juin 2023**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45

Date de la convocation et de son affichage : 15 juin 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-huit juin** à 14h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 15 juin 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 18h12) - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire BERNARD Christian jusqu'à son arrivée 15h15) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard – FAGNEN Sébastien (mandataire PLAINEAU Nadège jusqu'à son arrivée 16h13) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine (mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 18h10) – GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle – HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire JOZEAU-MARIGNÉ Muriel à son départ 18h19) - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédéric (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 15h43) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET Eddy à son départ 16h26) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège – RONSIN Chantal (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 18h12) - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (mandataire HÉRY Sophie jusqu'à son arrivée 15h34) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert jusqu'à son arrivée 15h40) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

### **ABSENTS EXCUSÉS**

AMIOT Florence a donné procuration à HUREL Karine  
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne  
HAMON-BARBÉ Françoise a donné procuration à MAGHE Jean-Michel  
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie  
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand  
MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille puis à HÉRY Sophie  
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe  
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

### **ABSENTES**

HÉBERT Karine  
PIC Anna

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

## ENGAGEMENT DE CESSION

### EXPOSÉ :

M. Pierre-François ROUSSIN et Mme SAUSSAYE Emeline, domiciliés à GONNEVILLE-LE THEIL (50330), 3 rue Jean Mermoz, vont acquérir prochainement de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin, les parcelles 602 AT 324 et 490, terrain d'assiette de l'ancienne cantine du groupe scolaire Victor Hugo de Tourlaville, 46 rue de Verdun.

Il apparaît qu'une bande d'environ 30 m<sup>2</sup> de la parcelle 602 AT 324 constitue dans les faits une partie du trottoir bordant la chaussée de la rue de Verdun. Cette emprise foncière a vocation à demeurer dans le domaine public communal de par son usage.

Ceci exposé :

M. Pierre-François ROUSSIN et Mme Emeline SAUSSAYE

### **S'ENGAGENT A CÉDER GRATUITEMENT A :**

La Commune de CHERBOURG-EN-COTENTIN, collectivité territoriale, représentée par Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire, ayant son siège social, 10 place Napoléon, BP 808, 50108 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX, identifiée au SIREN sous le n°200 056 844,

**Une partie d'environ 30 m<sup>2</sup> de la parcelle 602 AT 324 (surface à parfaire par document d'arpentage) à usage de trottoir.**

Le tout, sous réserve que la collectivité prenne à sa charge l'intégralité des frais de géomètre relatifs à cette division foncière et des frais d'acte relatifs à cette cession.

Etant ici précisé que le présent engagement de cession sera au préalable soumis au Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, pour délibération du principe de la cession et de ses modalités.

La cession sera réitérée par acte authentique à recevoir par tout notaire de l'étude NAPOLÉON, notaires associés à Cherbourg-en-Cotentin (50110), 595 avenue des Prairies.

Fait à Cherbourg

, le 04.05.2023

Signature de M. ROUSSIN

Signature de Mme SAUSSAYE



